

**Association Bâthestia**  
**Procès Verbal**  
**Assemblée Générale Constitutive**

*Le 4 février 2018 à 11h, les fondateurs de l'association Bâthestia se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'association, 589 chemin du Paysan 40410 Moustey.*

**Étaient présents :**

- **PAUL Nicole, demeurant à Moustey (40410)**
- **DUBOIS Jean-Michel, demeurant à Moustey (40410)**
- **DURAND Lorena, demeurant à Biganos (33)**
- **PETIT Régine, demeurant à Pessac (33600)**
- **LEYMERGIE Eliane, demeurant à Beguey (33)**
- **LEYMERGIE Jean-Louis, demeurant à Beguey (33)**

**Ordre du jour**

Il avait été communiqué dans le courriel de convocation du 16 janvier 2018 :

- présentation du projet de l'association : objet, choix du nom
- présentation de la première grande orientation : le projet de plate-forme numérique de mise en relation entre professionnels
- présentation de la seconde grande orientation : le projet de recyclerie spécialisée
- présentation et débat sur le mode d'organisation en collectif
- adoption des statuts et règlement intérieur

**Délibération sur le projet d'association**

N. PAUL présente la procédure légale pour créer une association.

Elle soumet ensuite au débat les objectifs de l'association, et le nom.

*Vote sur le libellé de l'objet de l'association : adopté à l'unanimité*

*Vote sur le nom Bâthestia : adopté à l'unanimité*

## Présentation de la 1<sup>er</sup> orientation : plate-forme numérique de mise en relation

N. PAUL explique qu'il s'agit de créer 2 services numériques (un site Web et une application smartphone) pour faciliter la mise en relation des professionnels du bâtiment en TPE.

Le débat s'oriente sur le sujet du manque de disponibilité bénévole actuel pour faire démarrer le projet, la première opération consistant à réaliser une étude de marché très poussée.

N. PAUL suggère de geler ce projet pour le moment.

*Vote sur la mise en attente du projet : adopté à l'unanimité*

## Présentation de la 2<sup>nd</sup> orientation : recyclerie spécialisée

N. PAUL présente la genèse de l'idée d'une recyclerie spécialisée en matériaux du bâtiment. Des exemples d'activités similaires fonctionnent déjà en France et la littérature sur le sujet est déjà abondante. Suite à la Loi sur la Transition Énergétique, la législation sur les déchets du bâtiment impose des taux de recyclage et de réemploi aux professionnels et aux déchetteries.

Elle explique les trois phases du projet :

1. création d'une recyclerie de ré-emploi. Les matériaux et objets déposés ou collectés sont revendus en l'état pour être ré-utilisés. J.M. DUBOIS explique la possibilité d'un hébergement gratuit de l'association en ses locaux de stockage, tout juste loués à la Municipalité de Moustey, sur le site de l'actuelle déchetterie. Il explique que ce projet s'inscrit dans une prévision plus large de nouvelle déchetterie intercommunale à Moustey à l'horizon 2020.  
Il informe que M. le Maire nous a aussi sollicité pour la création d'une recyclerie classique. Nous n'avons pas fermé la porte, mais nous avons proposé plutôt un partenariat avec des recycleries existantes sous forme d'antenne de collecte, et de toute façon en seconde instance de la recyclerie spécialisée.
2. création d'une équipe de collecte et déconstruction. Ce service ira chercher les matériaux là où ils se trouvent, pour alimenter la zone de ré-emploi. Le débat s'installe sur le mode de financement à adopter pour rentabiliser ce service. L. DURAND interroge sur le financement des recrutements et des formations. Le focus est mis sur la création d'emplois, pourquoi pas des emplois en réinsertion dans un premier temps, mais en tout cas des emplois pérennes à terme. Cette équipe devra être formées à la déconstruction.

3. création d'une recyclerie de transformation. Il s'agit de récupérer les déchets du bâtiment qui ne peuvent pas être réemployés en l'état, les transformer et en faire d'autres matières premières. Ces nouveaux matériaux pourront avoir des débouchés dans le bâtiment, les travaux public, la décoration, ou tout autre domaine. Cette phase demandera un fort investissement en équipement et en étude de recherche et développement. C'est pourquoi il est prévu à plus longue échéance que les deux autres.

*Vote sur le démarrage de ce projet en suivant de la création de l'association : adopté à l'unanimité.*

## **Mode d'organisation**

N. PAUL propose un système de gouvernance de type " horizontal ", qui sort du cadre classique CA/Bureau/Président, secrétaire, trésorier.

L'organe d'administration serait un collectif de 6 à 9 membres au sein duquel chaque membre représenterait l'association à poids de vote et à fonctions hiérarchiques égales. Il se nommerait Collectif de Gouvernance et d'Administration (CGA).

Son rôle serait de proposer des orientations et gérer l'association au quotidien, sous le contrôle de l'Assemblée Générale composée de l'intégralité des membres de l'association.

*Vote sur le mode d'organisation : adopté à l'unanimité.*

## **Statuts et règlement intérieur**

N. PAUL présente le projet de statut établi en fonction du mode d'organisation précédemment défini.

E. LEYMERGIE s'interroge sur la procédure pour les volontaires entrant au CGA, qu'elle trouve trop formelle et restrictive. Le texte est modifié pour rajouter candidature écrite ou orale.

*Vote des statuts : adoptés à l'unanimité.*

*Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.*

La réunion se termine à 17h. Les membres fondateurs se séparent en actant qu'ils viennent de créer l'association Bâthestia.

3 / 3

The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature is clearly legible as 'Leymergie'. Another signature has 'N.P.' written below it. There are also some initials and scribbles, including 'JW' and 'JFCO'. The text '3 / 3' is written above one of the signatures.